



Depuis plus de 70 ans, AIG est un leader mondial du marché de l'assurance aviation. Et depuis 2010, un département souscription spécialisé propose ses services à nos clients français.

Les polices d'assurance « aviation » s'adressent à tous les intervenants de l'industrie aéronautique au sens large car leurs activités sont en général exclues des polices habituelles. Nous offrons à nos clients en plus de tarifs compétitifs, l'expertise, les capacités et la solidité financière d'AIG.

**Le département Aviation de AIG en France s'adresse principalement aux :**



**Sociétés industrielles** : ensembles comme sous-traitants. Ils ont besoin d'une police garantissant leurs produits après livraison, avec des extensions possibles aux pièces confiées comme à la Responsabilité Civile encourue du fait de personnel détaché sur des sites d'exploitation aéronautique (hall d'assemblage, hangars d'aéroports).



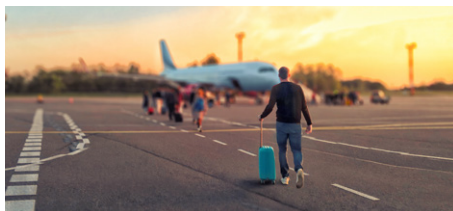
**Aéroports** : police garantissant leur Responsabilité Civile vis-à-vis des utilisateurs des infrastructures, passagers comme aéronefs.



**Sociétés de services aéroportuaires** : police Responsabilité Civile Professionnelle, pour toutes les activités en relation avec le service des passagers ou des avions, avec des extensions aux dommages causés par des véhicules terrestres aux aéronefs, aux risques d'attentat, y compris pour les activités de sûreté.



**Sociétés de maintenance** : polices Responsabilité Civile Professionnelle, tous appareils, sous réserve des agréments délivrés par les autorités de l'aviation civile.



**Appareils d'aviation générale** : garanties Corps et Responsabilité Civile vis à vis des tiers comme des passagers transportés, avec extensions possibles à des garanties Individuelle Accident, Corps-Risques de Guerre ou Responsabilité Civile-Risques de Guerre (attentat, sabotage).



**Compagnies aériennes** : toutes garanties nécessaires à leur exploitation - Corps, Responsabilité Civile, extension aux Risques de Guerre.

**N'hésitez pas à nous contacter pour définir ensemble la solution d'assurance spécifique à votre problématique.**

**Contacts Souscription**

**Cyril Serinet**  
cyril.serinet@aig.com

**Nathalie Salvez**  
nathalie.salvez@aig.com

**Thibault Guenole**  
thibault.guenole@aig.com

**Contact Sinistres**

declarations.aviation@aig.com

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.  
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex -  
Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.